Administration communale
de CELLES
Rue Parfait, 14 - 7760 CELLES

SERVICE URBANISME
069/85.77.66 – 069/85.77.76
urbanisme@celles.be

[redacted]

Celles, le 21/09/2026

Vos réf. : 2260176/693
Nos réf. : N202600126

INFORMATIONS NOTARIALES

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 26/08/2026 relative à un bien sis lieu-dit « Couture du Moulin » à 7760 Popuelles, cadastré 5e division, CELLES 5 DIV/POPUELLES/, section B n°194A- 295B et 296B et appartenant au propriétaire ci-dessous :
° [redacted];
nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Les parcelles se situent en zone agricole du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz approuvé par A.R. du 24.07.1981;

La parcelle section B 295B :
° est localisée dans une zone figurant sur la carte de zonage archéologique ;

° est concernée par une zone d'aléa inondation faible au vu de la carte d'inondation par débordement de cours d'eau;

° est concernée par la Wateringue d'Anvaing ;

° est concernée par un axe de ruissellement faible au vu de la carte d'inondation par ruissellement;

° est longée par un cours d'eau de troisième catégorie repris à l'Atlas des Cours d'eau Non Navigables (CENN) nommé le 'Rieu de Lozet';

La parcelle section B 296B :

° est localisée dans une zone figurant sur la carte de zonage archéologique ;

° est concernée par une zone d'aléa inondation faible au vu de la carte d'inondation par débordement de cours d'eau;

° est concernée par la Wateringue d'Anvaing ;

° est concernée par un axe de ruissellement faible au vu de la carte d'inondation par ruissellement;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 01/01/1977 ;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation ou de permis de lotir ;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucune déclaration de classe 3 ;

Les bien en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis unique ou de permis d'environnement ;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ;

Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°1 ;

Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal.

Remarques

La parcelle section B 295B est longée par le 'chemin n°11' et 'le chemin n°32' repris à l'atlas des voiries vicinales de 1841 ;

La parcelle section B 194A est traversée par le 'sentier n°20' repris à l'atlas des voiries vicinales de 1841 ;

En ce qui concerne les autres renseignements sollicités, il nous semble pouvoir y répondre par la négative.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE COLLÈGE,
Par ordonnance,

La Directrice Générale f.f. [redacted]

Commune de Celles
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Le Bourgmestre [redacted]